

**LEXIQUE DES CONCEPTS
ET PROBLÉMATIQUES
EN GÉOPOLITIQUE**

Source: La dissertation de géopolitique, Coordination par O.David et J.L.Suissa, Coll. Major, PUF.

Antagonisme : situation d'opposition de deux États, civilisations, peuples ou régimes. Présente un caractère structurel (idéologique, religieux, historique, etc.) mais ne se traduit pas toujours par un conflit ouvert (cf. la guerre froide comme antagonisme Est-Ouest).

Archipel (économie d') : conception de la mondialisation actuelle vue comme unissant des pôles fortement urbanisés, créateurs de valeur ajoutée, d'échanges et de systèmes de valeurs dominantes, fonctionnant en réseaux entre eux mais largement coupés de leurs territoires environnants qui bénéficient peu de leur dynamisme. Souligne à la fois l'existence de « villes globales » largement mondialisées et les effets spatialement discriminants de la globalisation actuelle. Exemples : mégapoles de la Triade.

Autonomie : droit de se gouverner par ses propres lois. Dans un sens plus précis, désigne le statut d'un territoire disposant de cette liberté mais sans qu'elle s'accompagne de l'indépendance (d'où la nécessaire définition, négociée avec l'État central, du « degré » d'autonomie). Définit en conséquence le statut des entités constitutives d'une fédération (Länder allemands, States des États-Unis...) ou d'un État accordant des prérogatives politiques larges à certains de ses territoires dérogeant au droit commun (autonomie à « géométrie variable » des « communautés » espagnoles). Peut être vue comme l'« antichambre » de l'indépendance ou comme la meilleure façon de l'éviter.

Balkanisation : opération volontaire (et à connotation péjorative) de fragmentation d'un espace géopolitique (caractérisé par l'enchevêtrement des nationalités) en de multiples États (jugés économiquement et politiquement peu viables du fait de leur taille). En souvenir de la question des Balkans, est considérée comme un facteur potentiel de guerre et comme la manifestation de micronationalismes jugés peu légitimes et du rôle impérialiste des grandes puissances les manipulant (guerres balkaniques de 1912-1913 préjudicant à la guerre de 1914-1918). Ne définit donc pas in- porte quel morcellement territorial (inutile de l'employer pour le Benelux !).

Bilatéralisme : stratégie diplomatique d'entente avec un partenaire et sur un thème souvent précis (cf. le bilatéralisme commercial des États-Unis dans les années 1980). S'oppose au multilatéralisme mais aussi à l'unilatéralisme. Vise souvent à « diviser pour régner » en développant des « accords séparés ».

Civilisation : ensemble de phénomènes sociaux et culturels (religieux, esthétiques, techniques...) communs à plusieurs sociétés humaines à une époque donnée (la civilisation des « Lumières » au XVIII^e siècle, par exemple) ou tout au long de leur Histoire mais dans un espace géoculturel donné (civilisations européennes, arabomusulmane, chinoise, etc.). Par-delà les différences culturelles (nationales ou régionales), peut désigner des valeurs communes ayant certes un ancrage géographique fort mais sans nécessairement désigner une réalité géopolitique (cf. l'Europe divisée par la guerre froide ou l'absence d'unité politique du monde arabo-musulman).

Civilisations (choc des) : théorie formulée dans les années 1990 par le politologue américain S. Huntington. Définit les caractéristiques du monde de l'après-

guerre froide : nature de plus en plus culturelle (au sens large) des tensions ou affrontements géopolitiques, tendance croissante au regroupement des nations en sept ou huit « blocs » civilisationnels, possibilités de dialogue ou d'alliances entre eux mais réfutation de la thèse de la mondialisation comme dernier stade de l'humanité. Thèse contestée pour sa sous-estimation de la diffusion mondiale des valeurs occidentales ou, à l'inverse, de l'hétérogénéité et du brassage des civilisations. Critiquée aussi pour l'utilisation qui pourrait en être faite (repli des différentes cultures sur elles-mêmes, légitimation d'une « guerre des mondes »).

Colonisation : au sens moderne du terme (le mot n'avait pas tout à fait la même signification chez les Grecs), processus de conquête, de domination et d'exploitation d'un territoire et de sa population par des hommes et/ou des États étrangers à ce territoire même si cela ne se vérifie pas toujours (en particulier dans les colonies de peuplement qui conduisent plutôt à marginaliser les autochtones ou parfois à les éliminer : cf. les États-Unis ou l'Australie). Phénomène géopolitique de dimension planétaire faisant encore l'objet de débats quant à ses conséquences sur le sous-développement et les difficultés politiques actuelles des pays en voie de développement. Pose donc la question de la responsabilité des puissances (souvent occidentales) colonisatrices. Assez large consensus pour estimer à la fois la décolonisation historiquement inéluctable et le bilan colonial plus positif qu'on ne le disait parfois ; débats autour d'un « néocolonialisme » actuel (par le biais de l'aide au développement, de la gestion de la dette du Sud par le Nord, de pressions ou interventions politico-militaires).

Communauté internationale : notion renvoyant à l'existence supposée d'un groupement des États de la planète autour de valeurs et d'intérêts communs et acceptant des règles de relations internationales fondées sur le droit, la paix et la coopération. Peut correspondre à l'ONU, sans toujours s'identifier strictement à elle (une dictature ou un État « terroriste » peuvent être mis « au ban » de cette communauté des nations « civilisées », tout en restant juridiquement membre de l'Organisation).

Confédération : groupement d'États mettant en commun certaines compétences sans renoncer à leur souveraineté interne et internationale, et prenant d'ailleurs leurs décisions à l'unanimité. N'est donc pas une fédération (qui est un État), tout en étant davantage qu'une alliance (souvent limitée dans le temps, aux objectifs communs plus limités, et aux structures institutionnelles plus lâches). Organisation rarement durable dans l'Histoire (caractère trop hybride ?) : évolue soit vers la fédération (États-Unis de 1776 à 1787, Europe communautaire dans les domaines commerciaux et monétaires), soit vers la dislocation (Autriche-Hongrie en 1918 ; l'Autriche-Hongrie devant en effet être considérée comme une confédération dont le lien était la personne du souverain, selon une logique d'allégeance issue du Moyen Âge).

Conflit : peut être synonyme de guerre mais, dans un sens plus précis, désigne une contestation entre des États qui se disputent un droit (une guerre donne lieu à une paix, un conflit, un arbitrage, par exemple frontalier). À ce titre, n'est pas nécessairement clos par une guerre tant que subsistent les raisons fondamentales du différend. Exemple significatif : l'emploi de l'expression « conflit israélo-arabe » par-delà les cinq guerres effectives.

Continente (puissance) : type de puissance reposant sur la possession d'une grande étendue de terres « continues » (par opposition aux îles et archipels) censées la protéger d'une invasion ou des influences extérieures. Semble, sur le long terme, moins à même qu'une « puissance maritime » de s'imposer stratégiquement, peut-être du fait des défis de l'immensité, de l'immobilisme voire de l'impénétrabilité aux influences vivifiantes de l'extérieur. Exemples : Allemagne, Russie-URSS. Notion remise en question par la mondialisation et la contraction massive de l'espace et du temps qu'elle implique.

Crise : au sens géopolitique du terme, désigne une tension inter ou intra-étatique et plus précisément sa phase la plus grave, celle où peut se produire une rupture d'équilibre (par exemple, le passage de la paix à la guerre : cf. la crise des fusées de Cuba en 1962). Peut être « salutaire » en amorçant un renouveau pacifique des relations entre les protagonistes (détente Est-Ouest dans l'exemple précédent). Désigne aussi une remise en question sur le plus long terme (crise de la puissance américaine fréquemment évoquée à propos des « années Viêt-nam »).

Dépendance : situation de soumission à une domination ou à une emprise extérieure. Notion ambiguë : *a priori* jugée négative par une culture géopolitique se formant dans des contextes d'affirmation de l'État-nation et de revendication d'indépendance (décolonisation) ; dans cette optique correspond à un affaiblissement de la puissance, à des négations de la souveraineté (par exemple nationale), de l'identité voire des libertés démocratiques d'un peuple ou d'un État. Son rejet peut aussi bien mener à une revendication de puissance (France gaullienne face aux États-Unis) qu'à une logique de repli et d'isolement (voie de l'Albanie maoïste). Mais peut être acceptée (cas de la dépendance énergétique américaine, à condition que les approvisionnements pétroliers soient sécurisés), réclamée (appel des Européens de l'Ouest à la tutelle protectrice américaine en 1948) et n'est pas forcément négative en termes de puissance (cas japonais d'une puissance économique sous dépendance militaire des États-Unis et énergétique du pétrole). Notions de dépendance et d'indépendance peuvent-être dépassées aujourd'hui, ou du moins profondément modifiées en particulier sur le plan économique avec la mondialisation et ses réseaux d'interdépendances : est-il grave de devoir importer son alimentation dans un monde où les stocks de céréales sont considérables ? La notion peut en revanche garder tout son sens sur les plans idéologique, culturel, militaire et technique.

Dépendance (théorie de la) : à partir des années 1950, thèses qui furent au centre des travaux de l'ONU et de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine, rôle de R. Prebisch) portant sur les problèmes du sous-développement. Attribue ce sous-développement à des facteurs externes aux pays concernés (dégradation des termes de l'échange, division internationale du travail, flux financiers et insuffisants transferts de technologie). Revendique donc un nouvel ordre économique international (discours de Boumediène à Alger en 1973). Critiquée pour son occultation des responsabilités internes des pays en voie de développement.

Développement : moyen par lequel une société parvient à assurer aux individus les besoins qu'elle juge fondamentaux et à les faire accéder à des niveaux de vie cor-

respondant à ceux des États ou sociétés les plus avancés en la matière. Notion à distinguer de celles de croissance économique (qui ne définit qu'un rythme d'augmentation de la production) et d'industrialisation (qui n'en est qu'une modalité). Enjeux géopolitiques : dessine une frontière entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest au temps de la guerre froide, et aujourd'hui entre les Suds ; sous-tend les revendications d'un nouvel ordre économique international particulièrement dans les théories de la dépendance ; fait référence à des stratégies différentes reposant souvent sur des options politiques, voire géopolitiques (libérale/socialiste, autocentrée/extravertie, priorité à l'agriculture ou à l'industrie, etc.) ; renvoie à la question du préalable démocratique (débat autour de l'efficacité et la pérennité du « socialisme de marché » couplé à une dictature politique comme en Chine) ; figure dans toutes les problématiques autour de la gouvernance mondiale (FMI, Banque mondiale, OMC, PNUD) ; alimente les débats autour de l'efficacité de l'aide publique au développement.

Développement durable : type de développement reposant sur la nécessité de trouver un équilibre entre la croissance des productions marchandes et le respect du patrimoine naturel mondial. Défini en 1987 par le rapport Brundtland, n'est pas étranger à la montée en puissance de l'écologie politique. Est à la fois un des enjeux d'une gouvernance mondiale naissante et de nouveaux conflits géopolitiques (États-Unis unilatéralistes refusant de ratifier le protocole de Kyoto, à la différence de l'Union européenne, unanime sur ce point).

Empire : trois degrés d'analyse pour ce type d'organisation politique. 1 / une variété de système monarchique (État dirigé par un empereur faisant souvent l'objet d'un culte : empereurs romains, Napoléon, etc.) ; 2 / historiquement et géographiquement, un État qui, par la conquête ou l'influence idéologique et économique, assure sa mainmise sur de vastes espaces et traduit ainsi un rêve de domination universelle (Empires romain, napoléonien, coloniaux) ; 3 / en science politique, définit une construction à l'opposé des principes de l'État-nation par son caractère multi-ethnique d'autant plus revendiqué qu'il est vu comme source et légitimité de puissance (dominer le monde en étant soi-même le monde entier : exemple fourni par les États-Unis et leurs politiques d'immigration). Contradiction *a priori* entre le caractère inégalitaire de ce modèle politique et un système démocratique, que l'« impérialisme démocratique » des néo-conservateurs américains croit pouvoir dépasser (vers un « wilsonisme botté » ?). Risque de se pétrifier s'il renonce à son idéal de conquête et donc de voir s'affirmer rapidement des tendances centrifuges. Doit alors justifier son existence par l'accomplissement d'une mission : citoyenneté face aux barbares pour Rome, lumières de la civilisation pour les empires coloniaux, avènement du socialisme pour l'URSS... Pose à l'Union européenne, construction de nature impériale mais non impérialiste, les questions de ses frontières, de son identité, et plus encore de sa vocation. Peut être vu comme une construction purement artificielle, éphémère et destinée à affronter à terme le réveil des nations (disparition de l'URSS) ; peut, au contraire, être vu comme une réponse adéquate au multiculturalisme croissant des sociétés actuelles ou, dans une perspective « huntingtonienne », comme la forme optimale de regroupement d'un bloc civilisationnel.

Enlèvement : géographiquement, définit tout espace coupé de la mer ou de routes maritimes véritablement accessibles. Géopolitiquement, peut susciter un sentiment de peur de l'encerclement (appelé aussi « complexe obsidional » ou syndrome de la « citadelle assiégée ») de la part de voisins ayant accès aux routes maritimes et aux approvisionnements stratégiques qu'elles permettent. Ne crée pourtant aucun déterminisme politique puisqu'il peut déboucher sur des comportements variés, comme le montre le cas soviétique : repli défensif (Brest-Litovsk), volonté de déstabiliser ses voisins (Komintern), création d'une zone-tampon satellisée (« démocraties » populaires après 1945), tentative d'accès aux « mers chaudes » (Détroits turcs ou Iran en 1946), justification de la répression intérieure (peur du complot capitaliste et « procès de Moscou » sous Staline), ou au contraire dégel et ouverture économique pour échapper à l'asphyxie (Khroutchev), voire renoncement progressif au système et enterrement de la guerre froide (Gorbatchev).

Environnement international : contexte et ensemble des facteurs (politiques, militaires, économiques, etc.) extérieurs devant inspirer l'analyse et les choix politiques et géopolitiques des décideurs nationaux. Peut être qualifié de clair ou de chaotique, de sûr ou d'instable, de porteur ou de contraignant... Peut inciter à l'audace (accords d'Oslo-Washington sur le Proche-Orient après la fin de la guerre froide et la première guerre d'Irak), à la retenue (gestion américaine de la crise nord-coréenne au début des années 2000) ou à des choix politiquement paradoxaux (évolution du général de Gaulle sur la question algérienne, « tournant de la tigeur » pris par Mitterrand en 1983). Pose donc les questions des marges de manœuvres de l'État-nation face aux rapports de forces et interdépendances, du choix politique (et démocratique) face à la mondialisation économique et à « ses contraintes », de la vote à trouver entre volontarisme et fatalisme (ou idéalisme et cynisme). À ne pas confondre avec l'environnement au sens écologique du terme, encore que ce dernier devient de plus en plus un enjeu géopolitique (conflit diplomatique entre l'Europe et les États-Unis à propos du protocole de Kyoto).

Équilibre : en géopolitique, situation de stabilité et de paix qui résulte d'une égalité de forces entre les puissances ou alliances du moment, ainsi que du bon fonctionnement des conférences les réunissant épisodiquement (système du « concert des nations »). Sous-entend que les rapports de force conflictuels sont la norme des relations internationales, mais ne deviennent belligères que si une puissance dispose d'une telle supériorité qu'elle est incitée à en abuser ou pousse les autres à agir avant qu'il ne soit trop tard. Implique pour les décideurs géopolitiques, une analyse de la configuration des forces, de la hiérarchie des menaces et des alliances possibles pour y faire face. Idée longtemps dominante chez les diplomates (cf. la politique extérieure britannique voulant éviter une puissance continentale européenne dominante pour se consacrer à la maîtrise des mers et des colonies). Sous sa forme traditionnelle, a subi une triple remise en question au cours du XX^e siècle : 1 / du fait de l'incapacité du « concert des nations » à éviter les deux guerres mondiales ; 2 / à cause de sa nature paradoxalement belligère (« équilibre de la terreur » nucléaire interdisant une guerre américano-soviétique mais favorisant les conflits par alliés interposés) ;

3 / par la multipolarisation des crises, des candidats à la puissance (guerre Iran-Irak) et la revendication croissante d'égalité des droits entre États (face à un équilibre dicté seulement par les « Grands » : cf. les débats autour de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU). Logique en conséquence combattue par les tenants de la « sécurité collective » (wilsonisme) et de la « gouvernance mondiale », mais aussi par les partisans d'une régulation par un seul « gendarme du monde » à l'hégémonie efficace et bienveillante (néoconservateurs américains).

Espace vital : concept clé de la *Géopolitik* de la fin du XIX^e en Allemagne (*Lebensraum* chez F. Raatzel). Désigne le territoire optimal pour assurer à un peuple ses ressources nécessaires. Selon Raatzel, cette géopolitique impérialiste est le facteur essentiel et légitime des guerres entre nations. Un concept dépassé aujourd'hui pour deux raisons : un souvenir associé à l'Allemagne hitlérienne et une évolution de la conception de la puissance et de la richesse qui ne résident plus exclusivement dans la possession d'espace mais dans la capacité à créer (Russie puissance « pauvre », Singapour puissance commerciale « émergente »).

État : trois acceptions et donc plusieurs problématiques à envisager : 1 / un groupement humain soumis à une même autorité et pouvant être considéré comme une personne morale (sujet de droit international) detenant notamment le monopole de la violence légitime ; d'où les problématiques autour de la place de l'État au sein des institutions internationales, sur leur degré de puissance, leur comportement (États pacifiques, États « voyous », leur appartenance géopolitique ou géo-économie ; État occidental (démocratique, capitaliste...)/communiste/islamique ; État industrialisé / en développement, etc.) ; 2 / Le territoire sur lequel s'exerce ce pouvoir clairement délimité par des frontières (lignes internationales), d'où les problématiques autour des diversités régionales (état de la décentralisation, inégalités socio-économiques vues sur le plan spatial, etc.) ; 3 / L'autorité souveraine se manifestant sur ce groupement humain et ce territoire, et plus précisément l'ensemble de ses services généraux (« pouvoirs publics » se distinguant de la société civile et du marché) d'où une problématique État/marché, interventionnisme/libéralisme...).

Avec son développement, et notamment sous la forme de l'État-nation, a connu deux grands défis à partir du XIX^e siècle : 1 / combler le vide entre le citoyen (« atome de souveraineté » pour Paul Ricœur) et le pouvoir ; 2 / garantir un équilibre pacifique international de plus en plus menacé par les volontés de puissance et la prolifération du nombre des États (décolonisation). Défis un temps relevés : pour le premier, par l'instruction publique, l'essor de l'État-providence et du keynésianisme et une démocratisation croissante sur le long terme ; pour le second, par le développement des accords, règles et institutions internationales. Connaît aujourd'hui une double crise : de légitimité (crise du politique et montée de micro-identités régionales et socioculturelles sur le plan intérieur, impuissance des États face à des problèmes de plus en plus mondiaux comme les échanges, l'environnement, problèmes humanitaires...) et d'efficacité (crise de la régulation fordo-keynésienne sur le plan intérieur et réduction de la capacité à imposer ses choix du fait de la mondialisation libérale et de l'avènement de superpuissances, sur le plan international). Hypothèse de la fin des États à

nuancer : sur le plan intérieur, par la forte demande d'un État protecteur (qu'exprime paradoxalement la crise du politique) ; sur le plan extérieur, par le caractère encore très interétatique des formes actuelles de la « gouvernance mondiale », des organisations régionales et des rapports de force internationaux.

État-nation : type d'organisation politique reposant sur l'adéquation entre un État et une nation, entendue ici comme groupement humain uni par un sentiment d'appartenance commune, à la fois sur les plans historique (« la possession en commun d'un riche legs de souvenirs » selon Renan), culturel (langues, traditions) et politique (volonté de vivre ensemble selon les mêmes principes et les mêmes règles : un « plébiscite de tous les jours » pour Renan). Modèle rayonnant en Europe à partir de l'expérience révolutionnaire et napoléonienne française puis dans le reste du monde avec la colonisation et la décolonisation. Acteur principal de relations appelées significativement « internationales » depuis le XIX^e siècle. Connaît trois sources de remises en question à la fin du XX^e siècle : l'incapacité du « concert des nations » à empêcher les guerres (voire le rôle de ce type de conception de l'État dans la montée de nationalismes belliqueux) ; la mondialisation qui ouvre les frontières et semble traduire la primauté croissante de l'économie sur le politique ; l'affirmation d'identités infra-étatiques pouvant déboucher sur la décentralisation ou des guerres sécessionnistes (ex-Yougoslavie)¹. D'où les débats contemporains autour de son éventuel dépassement. D'un côté, est considéré par ses partisans comme le cadre naturel et plus que jamais légitime (face à la mondialisation) de la préservation de l'identité et de la cohésion sociale. D'un autre côté, est considéré par ses détracteurs comme le cadre politique et mental le moins à même de prendre en compte la diversité culturelle croissante (et, dans cette optique, souhaitable) de nombre de sociétés actuelles, ainsi que les transferts de souveraineté nécessaires pour affronter des défis de plus en plus mondialisés (et retrouver une réelle capacité d'imposer ses choix).

« **État paria** », « **État voyou** » : se dit des pays placés en marge de la communauté internationale parce que ne respectant pas ses règles du jeu et menaçant gravement l'ordre mondial. Suppose *a priori* un ordre juridique international, le consensus d'un certain nombre de puissances traditionnelles pour dénoncer les agissements de cet État, une stigmatisation médiatique par une grande partie de l'opinion publique mondiale. Notion révélant un rapport de forces (cf. G. W. Bush isolant trois « super-voyous » – Irak, Iran, Corée du Nord) et donc nécessairement subjective car posant le problème de la légitimité de l'accusateur (Conseil de Sécurité de l'ONU, hyperpuissance américaine, ONG...). Concerné surtout des États à forte capacité de nuisance (et donc sans grand soutien ni bienfaiteur) mais qui ne sont pas des puissances mondiales (donc susceptibles d'être châtiés sans provoquer un désordre mondial plus grand encore : la distinction polémique entre haute pègre et petits voyous a toujours existé !).

1. À moins que l'on considère que la Yougoslavie avait échoué à constituer une nation. Son éclatement serait alors le signe de la restauration des véritables nations, Croate, Serbe, Slovène..., dont la réalité avait été niée auparavant.

S'interroger à cette occasion sur l'attitude américaine envers la Chine (Tibet) et la Russie (Tchéchénie).

Ethnie : groupement humain caractérisé par des traits communs essentiellement linguistiques et culturels (mais « non raciaux »), par un fort sentiment d'appartenance à cette collectivité, ainsi qu'une claire conscience des différences ou oppositions avec des groupes voisins. Catégorie de base pour les ethnologues, considérée par les géopoliticiens comme de rang inférieur à la nation (et donc n'ayant pas vocation à former un État), synonyme, dans un usage occidental courant, de communauté figée dans ses traditions, gentiment folklorique ou tragiquement identitaire (conflits ethniques). Se distingue de la nation (porteuse d'un projet politique surtout dans l'acceptation française) ou de la tribu (qui peut en être une subdivision mais à laquelle on l'assimile souvent et de façon péjorative).

Ethnique (conflit) : affrontement souvent intra-étatique entre des groupements humains n'acceptant pas (ou plus) le pacte étatique du moment et revendiquant un statut juridique protecteur, une autonomie politique ou une indépendance totale. Facteurs favorisant ce type de conflit : inégalités internes entre communautés, non-respect ou absence de statut des minorités, réveil de sentiments identitaires (religion, langue, tradition), frontières artificielles (cf. celles de la colonisation européenne en Afrique), impossibilité de faire aboutir de façon négociée et pacifique ces revendications, crise de l'État-nation (d'où la multiplication de ce type de conflit au tournant des XX^e et XXI^e siècles). Deux types d'approches pour les régler : faire coïncider frontières étatiques et ethniques (mais problèmes de l'épuration ethnique, de l'attribution des territoires et des familles « mixtes »), ou accepter le caractère multiethnique de l'État, avec la reconnaissance juridique explicite des droits culturels, voire politiques de chaque communauté (mais avec le risque de bâtir la future vie politique sur des bases exclusivement ethniques, sources de futurs conflits : cf. Côte-d'Ivoire). Réflechir à l'usage de cette notion qui définit souvent péjorativement un type de conflit que ses protagonistes peuvent qualifier de national (cf. la presse occidentale évoquant les conflits ethniques en Afrique et utilisant plus volontiers l'appellation de « guerres civiles » pour les conflits de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990).

Fédéralisme : système politique fondé sur une union volontaire d'États qui mettent en commun l'essentiel de leurs prérogatives régaliennes (notamment en matière de représentation internationale) tout en conservant des compétences (exclusives ou partagées) en matière de politique intérieure. Se dit également de la doctrine qui préconise un tel mode d'organisation pour un pays jusqu'à centralisé ou pour un regroupement d'États jusqu'à souverains. Prend alors des connotations différentes selon les options politiques et les traditions nationales (cf. le débat en Italie sous S. Berlusconi : création de nouvelles fédalités et rupture de la solidarité nationale, sociale et fiscale ; ou légitime prise en compte des intérêts locaux et rapprochement des pouvoirs d'avec les citoyens ?). Suscite des débats récurrents sur l'orientation juridique de la construction européenne, entre souverainistes (pour lesquels le fédéralisme signifie perte de l'identité nationale et centralisation technocratique à Bruxelles) et fédéralistes (pour lesquels il est synonyme de répartition décentralisée et opti-

male des compétences à plusieurs échelons territoriaux et seule chance de constituer une identité européenne).

Fédération : État constitué d'entités territoriales (*Stater* aux États-Unis, cantons en Suisse, *Länder* en Allemagne) disposant chacune d'une large autonomie interne (institutions et compétences politiques locales) et concourant au processus des décisions prises par le pouvoir central. Résulte soit d'un regroupement d'États manifestant ainsi une identité commune (États-Unis, Allemagne...), soit, à l'inverse, d'une dévolution de larges compétences à des régions par un État central menacé par des forces centrifuges (Belgique depuis 1993). S'oppose à l'État unitaire et se distingue de la confédération, qui n'est pas un État (attention : la Confédération helvétique est bien un État fédéral malgré sa dénomination).

Frontière : limite d'un territoire. Le définit et en détermine l'étendue (terrestre, maritime, aérienne). Mais dans un sens plus géopolitique, n'est pas n'importe quelle limite territoriale car elle sépare des espaces à forte identité (culturelle, historique) et éventuellement en conflit. Peut être vue comme une barrière (fonction de protection), un lieu d'affrontement (dont le tracé résulte de rapports de force et n'est pas forcément reconnu : cf. Israël), une interface (favorisant liens et échanges), un espace de rencontre et de coopération (« eurorégions », voire « Mexamérica »), un horizon à repousser (cf. le mythe de la « Frontière » dans l'histoire des États-Unis). Est source de contestations : rapport de forces non accepté (Diktat du traité de Versailles, selon les Allemands), concurrence entre des légitimités contradictoires (cf. en Afrique, frontières étatiques ne correspondant pas aux frontières ethniques), focalisation de tous les nationalismes. Mais est aussi créatrice d'identité et liée à l'affirmation du modèle d'État-nation (« ligne bleue des Vosges »), de nations sans État (Kurdes voulant redessiner les frontières), voire de constructions transnationales (question des frontières de l'Union européenne et de la candidature turque). Induit plusieurs problématiques : celles de leur intangibilité (gel des tracés au nom de la stabilité ou droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ?), de leur imperméabilité (flux légaux et illégaux de la mondialisation relativisant leur importance ?), de leur légitimité (débat autour du droit d'ingérence). Ne pas négliger les utilisations métaphoriques du terme (Kennedy et sa « Nouvelle Frontière » en donnent le droit !) : frontières mentales (crétant, plus que la géographie, la véritable insularité britannique face à la construction européenne ?), juridiques (champs des compétences au sein de l'Union européenne et des États), socioculturelles (France rurale et urbaine, « des banlieues » et des « nanitis », exposée ou abritée face à la mondialisation...), politiques (clivage gauche-droite dans les démocraties).

Frontière naturelle : frontière se définissant d'abord par référence à des éléments naturels (mers, fleuves, montagnes). Concept théorisé par les révolutionnaires français (et en particulier Danton) pour lequel ces éléments étaient autant d'obstacles aux menaces d'invasion de la République française (frontière sur le Rhin). Notion reprise par la plupart des États-nations en construction au XIX^e siècle en ayant une triple fonction : fournir une légitimité à des conquêtes et annexions, rassurer les États sur l'intangibilité future de leurs frontières et permettre, à l'intérieur des fron-

tières, d'édifier un espace national aussi homogène que possible. Fascine la géopolitique classique mais tend à oublier que toute frontière est artificielle, tracée par les hommes et produite par un rapport de force.

Géo-économie : analyse des interactions entre l'espace géographique (humain, physique) et les activités économiques (production, échanges, consommation) avec les mêmes enjeux que ceux de la géopolitique : rapports de force, hiérarchies de puissance, convergences, fragmentations... S'attache particulièrement à la répartition des hommes et des ressources naturelles, aux atouts et aux contraintes de l'espace (taille, situation, morphologie, climat), aux pôles, flux, interfaces, axes et nœuds stratégiques de création et d'échanges de richesses. Apporte à la géopolitique classique une conception plus dynamique des espaces et des facteurs de puissance : importance des réseaux et interdépendances (donc de l'adaptation technico-économique, plus que la possession), rôle des entreprises et des marchés dessinant les cartes et marginalisant souvent les frontières politiques, et donc émergence d'unités économiques infra ou interétatiques (« eurorégions », « triangles asiatiques de croissance »). Faiblesses ou limites de cette démarche : une tendance à considérer les espaces comme des systèmes principalement voués à la production, une sous-estimation du rôle du cadre étatique et des facteurs politiques ou culturels (cf. le mythe des méditerranées), une cartographie aussi changeante que les performances économiques qui la sous-tendent (cf. un croquis sur le rôle du Japon dans la géo-économie de l'Asie orientale en 1960, 1980 et après 1990).

Géopolitique (micro-) : utilisation des concepts géopolitiques pour analyser les stratégies d'entités non étatiques et de taille souvent plus réduite (régions, entreprises, quartiers...). Étend finalement la géopolitique à tous les groupes humains, tous les rapports sociaux, avec un souci plus marqué des enjeux quotidiens et un moindre déterminisme dans l'analyse des prises de décision et de leurs conséquences.

Géopolitique (voir chap. 1).

Géostratégie : analyse des enjeux spatiaux décisifs (militaires, économiques, symboliques) d'un conflit, d'un rapport de forces ou d'une politique de puissance sur le long terme. Ne se limite ni aux questions militaires (cf. le pétrole du Moyen-Orient), ni, en cas de guerre, au théâtre principal des opérations militaires du moment (cf. le débarquement britannique de 1944 en Crète, moins conçu pour vaincre l'Allemagne que pour contrôler durablement la Méditerranée orientale). À distinguer de la géopolitique (qui, comme toute politique, fait l'objet d'un débat sur la place publique et ne privilège pas forcément la conquête) et de la stratégie (qui ne considère un espace qu'en fonction d'un objectif ponctuel de victoire, mais pas nécessairement comme enjeu de puissance – et donc de contrôle – sur le long terme). Peut cependant inspirer des choix purement stratégiques (F. D. Roosevelt privilégiant le front européen malgré Pearl Harbor) ou géopolitiques (projet américain de « Grand Moyen-Orient » visant à consolider politiquement la victoire sur l'Irak de S. Houssein en 2003). Ce dernier événement militaire a pu d'ailleurs être analysé stratégiquement (bataille jugée capitale par G. W. Bush dans la « guerre contre le terrorisme »), géostratégiquement (contrôle du pétrole sur le Moyen-Orient, surveillance de l'Iran et de l'Arabie

Saoudite) et géopolitiquement (manifestation de l'hyperpuissance, volonté « néo-conservatrice » d'exporter la démocratie libérale dans la région, accélération espiérée du règlement du conflit israélo-palestinien).

Gouvernance : anglicisme se généralisant depuis les années 1990 et définissant un nouveau mode d'administration, initialement des entreprises (« gouvernement actionnaires » contrôlant les managers), plus généralement des sociétés nationales, des relations internationales et de la mondialisation économique. Dans une acception géopolitique, définit un ensemble de règles établies et intériorisées par les acteurs de la communauté internationale, un système de négociations permanentes (et sur un pied d'égalité des participants) pour arbitrer les litiges ou remédier aux dysfonctionnements, et des structures institutionnelles associant États et représentants de la « société civile » (ONG, entreprises, etc.). Induit une approche multidimensionnelle et pragmatisme des réalités plutôt que de diriger des hommes (enjeu politique, idéologique). Louée (à l'OMC ou dans les partenariats Nord-Sud dont elle devient un enjeu croissant) en tant que contrepoids démocratique et régulateur face à la pression des rapports de force ou du libre jeu des marchés. Peut aussi être vue comme un nouveau facteur d'affaiblissement de la souveraineté des États, voire de substitution des experts et juristes aux politiques.

Guerre : affrontement armé entre plusieurs États, peuples (guerres interethniques) ou fractions politiques d'une population (guerres civiles). « Continuation de la politique par d'autres moyens », selon Clausewitz, « hygiène du monde » pour Musolini, fatalité liée à la finitude des espaces et de leurs ressources pour des États en quête de puissance, dernier mais nécessaire recours des démocrates ou de la « Communauté internationale » pour se défendre ou faire régner le droit ; quelle qu'en soit l'approche, la guerre reste un des thèmes centraux de l'analyse géopolitique. A connu des mutations au cours du XX^e siècle : des conflits régionaux aux guerres mondiales, d'enjeux territoriaux à des objectifs idéologiques, d'affrontements militaires à des luttes plus « totales » (impliquant les civils, l'économie, etc.), du rôle des nations à celui de forces non étatiques (fronts de libération) ou même déterritorialisés (Al-Qaïda). Thèmes de réflexion pour chaque conflit : ses origines (à distinguer des causes plus immédiates), sa nature (géostratégique ou idéologique, offensive, défensive ou préventive, pour le droit ou impérialiste, terroriste ou de « libération », etc.), ses acteurs (armées, sociétés civiles, économie, technologie... et leurs rôles dans la victoire ou dans la défaite), ses effets (bilan immédiat et conséquences à long terme, vainqueurs et vaincus au regard des buts affichés mais aussi des dynamiques géopolitiques d'après-guerre, impacts sur les mentalités mais aussi des dynamiques politiques et socio-économiques et pas seulement sur les frontières, etc.). S'intéresser enfin sur les métaphores du terme : parler de « guerres commerciales », technologiques, culturelles... exprime le rôle (croissant ?) des facteurs non militaires dans la définition de la puissance et incite à se demander si, en inversant la formule clauswitzienne, ces domaines ne seraient pas devenus la continuation de la guerre par d'autres moyens...

Guerre mondiale : conflit armé se caractérisant par : 1 / son étendue géographique (sinon planétaire du moins intercontinentale, pour les lieux de combat ou les espaces en subissant les contrechocs politiques et économiques) ; 2 / ses participants (toutes les grandes puissances regroupant leurs allés en deux camps) ; 3 / sa dimension « totale » (ampleur des moyens humains et matériels mobilisés, confrontation d'objectifs stratégiques et politiques, et surtout de systèmes de valeurs à prétention universelle) rendant difficile une parfaite neutralité et inconcevable la fin de l'affrontement autrement que par la victoire absolue d'un camp sur l'autre d'où la reconfiguration de la hiérarchie des puissances. Résulte donc autant d'un début de mondialisation des enjeux de puissance (capitalisme impérialiste selon Lénine, messianisme idéologique des Supergrods pour A. Fontaine) qu'elle ne la crée (dans son déroulement et ses effets sur l'ordre géopolitique mondial). Question de leur nombre depuis le début du XX^e siècle : deux (1914 ou 1917-1918 ; 1939 ou 1941-1945), trois (avec la guerre froide et ses conflits localisés), quatre (avec la « croisade » américaine contre l'hypercentrisme depuis le 11 septembre 2001) ?

Heartland : « Cœur du monde », selon Halford Mackinder. Zone-pivot dont la maîtrise permettrait le contrôle de l'« île mondiale » (les trois continents européen, asiatique, africain) qui, elle-même, commande la planète. Correspond à une conception géopolitique restaurant les atouts de la continentalité (en particulier grâce aux ressources et aux progrès des transports). Peut s'appliquer à des zones différentes (Sibérie et Asie centrale initialement, puis États-Unis ou zone de contact entre Afrique noire et Afrique musulmane) mais correspond à un déterminisme de puissance (que l'effondrement de la très continentale URSS permet de nuancer). Reste utile pour désigner un espace continental enjeu de luttes d'influence pour le contrôle de routes et de ressources stratégiques (nouveau « Grand jeu » en Asie centrale).

Hégémonie : dans l'Antiquité grecque, suprématie d'une cité sur une fédération dont elle dictait la stratégie et assurait la protection. Aujourd'hui, type d'exercice de la puissance géopolitique se caractérisant par : 1 / la domination sans partage d'un État sur des pays en situation d'infériorité (et acceptant, bon gré mal gré, leur soumission) ; 2 / le refus par cet État d'une maîtrise territoriale directe (jugée impossible, inutile, coûteuse et contre-productive) à laquelle est préférée une mainmise indirecte et une hiérarchisation des subalternes ; 3 / une pratique récurrente de l'unilatéralisme se traduisant volontiers par des sanctions ou interventions contre les indociles, mais davantage avec l'objectif de préserver la stabilité de ce rapport de forces, qu'avec celui de l'étendre géographiquement et en permanence (cf. l'URSS et son « bloc de l'Est »). N'implique pas nécessairement une vision d'ensemble de la société internationale, mais au minimum une stratégie définissant les rivaux potentiels et les moyens de bloquer leur ascension, par exemple en « divisant pour régner » ou en assurant toutes formes de protection et de rétribution aux subordonnés. En principe, s'oppose au plus altruiste leadership... à moins qu'il n'en soit la vision péjorative véhiculée par ses opposants (ambivalence du rôle de l'hyperpuissance américaine). Se distingue de l'impérialisme quasi annexionniste... à moins qu'il n'en soit une forme plus économe en moyens et plus conservatrice (rôle des États-Unis en Amérique latine).

Histoire, historique : ensemble des connaissances relatives au passé et à l'évolution de l'humanité, mais aussi « science humaine » visant à acquérir, sélectionner et analyser ces connaissances. Induit trois orientations pour l'étude géopolitique : 1 / le refus de tout déterminisme géographique et la réhabilitation du rôle des « acteurs » ; 2 / l'importance de l'analyse de l'imaginaire collectif et des représentations culturelles ou idéologiques dans la définition d'un espace ; 3 / enfin, le sens des évolutions ou discontinuités dans le temps. Est le produit d'une subjectivité mais peut être « honnête » (en confrontant des interprétations historiographiques divergentes). Est un enjeu de puissance en étant utilisée pour mobiliser les consciences nationales ou justifier les ambitions géopolitiques des dirigeants. Adjectif « historique » à manier avec précaution : en disposant du recul nécessaire (difficile de qualifier ainsi « à chaud » un événement de l'actualité), en ne l'enfermant pas dans une acception purement politique (des « facteurs historiques » sont aussi économiques, sociaux, culturels...), et en évitant de lui donner une résonance déterministe (par exemple une fatalité d'antagonismes « historiques » dans les Balkans... ou entre la France et l'Allemagne !).

Humanité : ensemble du genre humain, par-delà les différences culturelles, ethniques, étatiques... Fondement d'une morale et de règles mondiales véhiculées par les organisations internationales (qui en sont aussi l'émanation), en vue de protéger ou de gérer en commun des valeurs, espaces et ressources ne pouvant être laissés à l'appropriation ou à l'appropriation étatique (Droits de l'homme, Antarctique comme « patrimoine commun de l'humanité »). Sous-tend les concepts de « droit » ou de « devoir » d'ingérence, en particulier humanitaire (protection des populations contre des fléaux naturels, massacres, déplacements forcés, etc.) ainsi que l'existence d'une justice internationale (en particulier pour juger les « crimes contre l'humanité » évoqués dès le génocide arménien de 1915-1916 et le procès de Nuremberg, et juridiquement inprescriptibles). Est aussi un enjeu idéologique (chaque « bloc » dans la guerre froide se réclamant d'elle) et géopolitique (contestations par les dirigeants de l'ex-Yougoslavie et réticences américaines envers une justice internationale supranationale).

Hyperpuissance : concept inventé par H. Védine dans les années 1990 pour qualifier la domination mondiale désormais sans partage des États-Unis, et ce dans tous les domaines. Cas unique dans l'Histoire, pose la question de l'unilatéralisme (voir *infra*).

Ideologie : système intellectuel d'explication globale de l'Histoire et du temps présent et visant à transformer le monde. Peut être considérée comme une « religion séculière » visant à bâtir un monde parfait. Semble avoir été un des moteurs des relations internationales au XX^e siècle (avec le communisme, le nazisme mais aussi le libéralisme démocratique) et en particulier des guerres (1939-1945, guerre froide, etc.) et des crises (rupture sino-soviétique par exemple). Est aussi un des trois grands facteurs de puissance (avec le politico-militaire et l'économique) par sa capacité à rassembler et à rayonner. A imprégné la géopolitique elle-même à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Rôle contrebalancé par celui des intérêts géostratégiques « purs »

(*Realpolitik* : cf. le rapprochement entre les États-Unis et la Chine des années 1970) et par les intérêts économiques dans le cadre de la mondialisation (« socialisme de marché » en Chine). Rôle remis en cause (« crise » des idéologies) après la chute du mur de Berlin et un siècle de tragédies ayant ruiné ces différents systèmes les uns après les autres. Mais un triomphe de l'économie de marché et de la démocratie libérale qui ne marque pas la fin des idéologies : 1 / parce qu'il n'est pas global ; 2 / parce qu'il repose aussi sur un corpus idéologique (libéralisme), 3 / parce qu'il suscite des réactions d'hostilité de type idéologique (islamisme radical que l'on peut voir comme une « idéologisation » de la religion).

« Île mondiale » : selon H. Mackinder, espace continu comprenant l'Europe, l'Asie et l'Afrique, véritable cœur du monde dont le pivot à dominer serait le Heartland. Dans cette vision, les Amériques et l'Australie ne sont que des « îles périphériques ». S'appuie sur la conviction, au début du XX^e siècle, que la puissance appartient de plus en plus à la terre (rôle des chemins de fer transcontinentaux permettant une plus grande mobilité et l'exploitation de vastes ressources continentales).

Impérialisme : vient du latin *imperium* : autorité absolue. Politique d'un État visant à en réduire d'autres sous sa dépendance (politique et/ou économique) avec une mainmise territoriale directe (mais ne se traduisant pas forcément par l'annexion à la différence de la colonisation) : puissances européennes et Japon en Chine au tournant des XIX^e et XX^e siècles, États-Unis et Amérique latine au cours du XX^e siècle. « Stade suprême du capitalisme », selon Lénine (lutte entre les monopoles financiers exportateurs de capitaux), et conduisant à la guerre. Mais phénomène antérieur au capitalisme (Rome), ne recherchant pas forcément la guerre (débat autour des origines de la guerre de 1914-1918) et reposant aussi sur des fondements non économiques (sentiment d'une supériorité culturelle ou volonté d'imposer un modèle idéologique). Lié systématiquement à un nationalisme plus ou moins avoué, la réciprocité n'étant pas automatique (existence de nationalismes défensifs). Type de domination mis en difficulté par le coût financier et politique trop élevé de la gestion de territoires lointains, disparates et souvent rebelles (anti-impérialisme comme doctrine de référence du Tiers Monde dès les années 1950). En conséquence, a acquis une signification péjorative, n'est plus assumé en tant que tel aujourd'hui (sauf par les néoconservateurs américains) et a surtout laissé la place à des stratégies d'hégémonie et de leadership.

Impérialisme (sous-) : politique de domination de groupes forts sur des groupes faibles mais, à la différence de l'impérialisme, dans un cadre géographique plus restreint (régions infra- ou transnationales) ; par exemple : Serbes de S. Milosevic lors des guerres de Yougoslavie (Croatie, Bosnie, Kosovo).

Impérialisme (social-) : volonté d'un État (plus ou moins revendiquée par ses dirigeants) de réduire les difficultés sociales ou politiques intérieures par une expansion de type impérialiste à l'extérieur ; par exemple : la Russie de Nicolas II ou l'Allemagne de Guillaume II. Terme repris à partir des années 1960 par les Chinois pour dénoncer la volonté de l'URSS de leur imposer sa ligne.

Ingérence : en géopolitique, intervention extérieure dans les affaires intérieures d'un État souverain. À partir du dernier quart du XX^e siècle, de plus en plus associée

par les réglementations internationales et les ONG aux termes de « droit » et de « devoir ». Repose sur trois fondements : une représentation de l'humanité comme communauté soudée par des intérêts supérieurs (préservation de la paix, survie des populations, etc.) et des valeurs universelles (Droits de l'homme) ; la conviction croissante que la souveraineté des États est subordonnée à ces priorités ; la responsabilité particulière des grandes puissances vis-à-vis de population ou d'États ne pouvant ou ne voulant endiguer de tels désordres à l'impact déstabilisateur au-delà des frontières nationales. Pose trois grands problèmes : 1 / sa compatibilité avec le principe de non-ingérence dans les affaires d'un État, par ailleurs reconnu par la Charte de l'ONU ; 2 / les soupçons de « néocolonialisme » pesant sur les puissances intervenantes, acquérant peut-être une bonne conscience à faible coût (ingérence humanitaire) imposant leur vision idéologique en la matière (question de l'universalisme de la démocratie occidentale), voire justifiant ainsi une pratique purement impérialiste (doctrine Brejnev de la « souveraineté limitée » pour Prague en 1968) ; 3 / enfin, l'inégale sensibilité des diplomates et des médias aux crises nécessitant un devoir d'ingérence (beaucoup plus grande mobilisation pour la question irakienne en 2003 que pour le drame simultané du Darfour).

Insularité : caractère d'une terre entourée d'eau. En géopolitique, renvoie à un type de représentation historique et culturelle dominant dans sa population : idée d'isolement, sentiment de protection vis-à-vis de l'extérieur et idéal d'être un micro-cosme unique, voire autosuffisant (multiplication des micro-États dans les Caraïbes et le Pacifique). À ce titre, n'est pas réductible au fait d'être une île : l'Australie se voit davantage comme un continent et le « splendide isolement » n'a jamais été une orientation géopolitique durable pour la Grande-Bretagne ; inversement, les États-Unis sont longtemps vus comme insulaires (jusqu'à la rupture avec l'isolationnisme).

Leadership : type d'exercice de la puissance selon laquelle le pays dominant accepte d'assumer l'ensemble de ses responsabilités, c'est-à-dire ses droits et devoirs envers ses alliés. Suppose en particulier la consultation des membres de l'alliance avant toute décision stratégique, leur protection indéfectible en cas de menace extérieure, le sentiment de former avec eux une communauté d'intérêts identiques, voire de principes partagés. Exercice finalement solidaire de la puissance, cherchant à regrouper des États pour partager des bienfaits, et nécessitant sinon le soutien, du moins la reconnaissance des opinions publiques des partenaires. S'oppose à l'hégémonie, plus « solitaire » et unilatérale... à moins qu'elle n'en soit une forme maquillée par ceux qui l'approuvent (débat sur le rôle réel des États-Unis au sein de l'Alliance atlantique). Seffrite plus qu'il ne s'écroule (cf. le rôle du couple franco-allemand dans l'Europe communautaire au tournant des XX^e et XXI^e siècles). Peut faire l'objet de renoncements (cf. l'isolationnisme croissant aux États-Unis de 1920 à 1939) par refus du fardeau et/ou de la formule du partenariat.

Marché commun : union douanière se caractérisant par l'existence d'une libre circulation de l'ensemble des facteurs de production (hommes, marchandises, services, capitaux) et l'harmonisation des règles de concurrence. Peut souffrir d'une absence d'unité monétaire préjudiciable au principe de libre concurrence (dévalua-

tions compétitives, flottements et spéculations monétaires). La CEE a partir de l'Acte unique de 1986 (prévoyant un « grand marché unifié » pour 1993) en est un exemple.

Maritime (puissance) : État dont le pouvoir de domination internationale repose non seulement sur son ouverture géographique « naturelle » sur un ou plusieurs océans (lui assurant aussi une protection), mais surtout sur sa volonté et sa capacité d'en contrôler les routes, de façon à développer en toute sécurité ses échanges économiques, à disposer d'un libre accès à ces approvisionnements en cas de conflit et à limiter le pouvoir de nuisance des puissances continentales rivales. Requiert une flotte, des points d'appui stratégiques, mais aussi une culture nationale à la fois d'expansion et d'ouverture aux idées et aux réalités extérieures. Semble avoir été le type de puissance le plus efficace (États-Unis et alliés occidentaux dans les deux guerres mondiales et la guerre froide, stratégie actuelle d'ouverture de la Chine). Un déterminisme cependant à nuancer : échecs géopolitiques du Japon (1945), fonction protectrice de la mer remise en question par l'hypertourisme (11 septembre 2001), rôle croissant de la puissance aérienne, voire spatiale.

Méditerranée (ici nom commun) : définit une mer (et non un océan) entourée de nombreuses terres et de nombreux pays aux fortes interrelations politiques, économiques et culturelles. Type d'espace s'imaginant zone de coopération et de prospérité ou même ensemble géoculturel, mais qui, dans les faits, ne fait surtout « système » que sur les littoraux. Englobe des façades appartenant à des ensembles géopolitiques différents et, à ce titre, reflète souvent inégalités de développement et rivalités. Peuvent être ainsi définies la Méditerranée, la mer des Caraïbes, la mer de Chine méridionale, voire la mer du Japon. Exprime peut-être la nostalgie de l'unité perdue (ou fantasmée) d'un espace relativement clos, mais probablement aussi le refus de clivages géopolitiques continentaux.

Minorités : communauté culturelle manifestant l'existence de son identité collective dans un État dont la majorité de la population lui semble distincte, et à laquelle elle ne peut ou ne veut s'assimiler. Notion apparaissant au XIX^e siècle avec l'essor du modèle d'État-nation dont ces populations sont privées (parce que trop peu nombreuses, territorialement enchevêtrées avec d'autres ou tout simplement opprimées par un peuple dominant). Au XX^e siècle, détiennent parfois le pouvoir (sunrites irakiens avec S. Hussein) et ont des revendications diverses (reconnaissance culturelle, protection juridique, autonomie, indépendance...). Sont souvent dites « ethniques » lorsque l'on estime (en particulier en Afrique) qu'elles n'ont pas vocation à former un État-nation ; sont souvent dites « nationales » soit dans le cas inverse, soit si elles bénéficient d'une reconnaissance juridique (peuple reconnu en tant que tel dans une fédération). Sont un facteur de tensions internationales majeures et récurrentes (Balkans), mettent en question l'État-nation comme principal acteur des relations internationales (Palestiniens). Illustrent aujourd'hui un réveil des identités contrariant l'hypothèse d'une homogénéisation culturelle par la mondialisation.

Modèle : État ou système idéologique, politique, socio-économique et culturel se caractérisant à la fois par sa singularité et par sa propension à être imité. Conter-

pond à un messianisme intrinsèque (exceptionnalisme américain), à un effort de propagande (rôle des PC occidentaux dans la géopolitique soviétique), à des circonstances historiques favorisant sa diffusion et, éventuellement, son admiration (modèles américains et soviétique à l'issue de la Seconde Guerre mondiale ; modèles économiques rhénan ou japonais liés à leur « miracle »). Notion utilisable à des fins offensives (légitimer une politique de puissance ; modèle civilisationnel européen et colonisation) ou défensives (protéger un système menacé ou justifier une absence de modernisation : débats autour de « l'exception française » depuis la crise des années 1970).

Modèle (contre-) : présente les mêmes caractéristiques qu'un modèle mais avec deux particularités : s'est constitué en réaction contre un modèle antérieur (maoïsme contre le modèle soviétique, par exemple) et a fait rapidement figure de repoussoir en raison de ses échecs ou de la perversion de ses idéaux de départ (quasi-incapacité du maoïsme à se diffuser durablement hors de Chine). En l'absence de cette seconde caractéristique, un contre-modèle peut aussi être appelé modèle alternatif (cf. les projets altermondialistes actuels).

Modèle géopolitique : type de représentation simplifiée des rapports de force internationaux et des espaces qu'ils dessinent : puissances maritimes / puissances continentales, Nord / Sud, Est / Ouest, centre / périphérie... Utile dans toute étude géopolitique à condition de savoir en sortir pour affiner l'analyse : cf. l'éclatement du Tiers Monde qui rend problématique la notion de Sud.

Mondialisation : constitution d'un marché des biens, services et facteurs de production (travail, capital) à la dimension de la Terre, avec explosion des flux (mentionnés ci-dessus, mais aussi des images, des idées...), constitution de réseaux réduisant délais et distances, ralliement de la plupart des sociétés aux échanges internationaux et répétitions de chaque grande question ou crise à l'ensemble de la planète. Source de multiples débats politiques, économiques et sociaux (en particulier sur sa nature libérale et ses bienfaits sociaux). Sur le plan géopolitique, soulève trois grandes questions : en contractant l'espace et le temps, abolit-elle l'Histoire et la géographie ? Abolit-elle les frontières et le pouvoir des États-nations (au profit des FMN, diasporas, mafias... ou autres réseaux privés), ou bien consacre-t-elle le triomphe éternel d'une ou plusieurs puissances dominantes ? Prélude-t-elle l'avènement d'un « village global » (Mac Luhan) et d'une conscience universelle ou suscite-t-elle, en retour, le réveil des identités locales, voire le « choc des civilisations » ? En tout cas, suppose *a minima* l'analyse du monde comme un système, ce qui fait parfois douter de son existence dans ses trois occurrences historiques possibles (XVI^e siècle, tournant du XIX^e et du XX^e siècle, période actuelle depuis les années 1980).

Multinationales (firmes, FMN) : entreprises prolongeant leurs activités nationales au-delà de leur pays d'origine (filiales à l'étranger représentant une part importante de leurs actifs) et ayant des critères de décision stratégique à l'échelle mondiale mais définis à partir d'un centre unique. En général, on suppose que les FMN sont de grandes entreprises, ce qui n'est pas toujours le cas (des PME peuvent être des multi-

nationales). Certains auteurs réservent le terme « transnationales » aux grandes FMN, surtout lorsqu'elles sont issues du Nord. Peuvent peser sur des décisions géopolitiques (rôle d'Irr dans la déstabilisation du régime d'Allende au Chili par les Américains en 1973, du lobby pétrolier américain dans la crise irakienne de 2003) et disposent de moyens financiers parfois supérieurs à certains PIB nationaux. Cependant, elles ne contrôlent pas les territoires sur lesquels elles se déploient, sont spectatrices lors des graves crises géopolitiques, sont impuissantes à éviter des guerres qui nuisent au commerce et dépendantes pour leurs activités des règles et normes établies par les pouvoirs publics. Restent d'ailleurs juridiquement et « culturellement » marquées par leur nationalité d'origine : peu d'entre elles (aucune ?) sont véritablement « globales ».

Multilatéralisme : principe selon lequel des États acceptent de régler des questions ou des différends géopolitiques par une coopération sur un pied d'égalité et dans un esprit de compromis. Est à la base du système des organisations internationales autour de la SDN puis de l'ONU. Définit plus particulièrement un des grands courants de la diplomatie américaine (le wilsonisme). S'oppose à l'unilatéralisme et au bilatéralisme.

Neutralité : statut ou doctrine géopolitique d'un pays refusant toute participation à une alliance militaire. Est souvent l'emanation d'une tradition nationale liée à de tristes expériences de guerres (Confédération helvétique, Suède). Peut aussi résulter d'un statut international garanti (voire imposé) par des puissances ayant eu intérêt à neutraliser un État dont elles ne voulaient ou ne pouvaient s'emparer sans provoquer une grave crise : Finlande au début de la guerre froide (d'où l'expression de « finlandisation »), traité autrichien de 1955. N'est pas forcément équidistante en cas de crise ou de guerre : cf. les cas de « neutralité bienveillante » envers un camp (aide économique et logistique des États-Unis aux Alliés avant les entrées en guerre de 1917 et 1941). Dans ce dernier cas, s'assimile plutôt à une simple non-belligérance.

Organisations non gouvernementales (ONG) : associations ne représentant pas des États (à la différence des organisations internationales ou intergouvernementales) mais œuvrant à la réalisation d'objectifs (politiques, sociaux, humanitaires) jugés primordiaux par elles, mais délaissés ou contrariés par les gouvernements et les instances internationales. Sont de plus en plus présentes dans un nombre croissant de pays et symbolisent l'émergence d'une diplomatie transnationale et d'une « option publique mondiale ». Bénéficient depuis les années 1970 de la crise de légitimité de l'idéologie étatique, de la lourdeur des organisations internationales et de l'absence de réponses adaptées à des situations d'urgence. Agissent par diffusion d'informations et par séduction médiatique, pressions sur les pouvoirs publics et présence active sur le terrain. Se heurtent à des problèmes de financement et de notoriété, à des réactions étatiques hostiles au « droit d'ingérence », et aux accusations de dérives médiatiques ou de manipulations politiques et diplomatiques. ONG célèbres : la Croix-Rouge, Greenpeace, Amnesty International, Médecins sans frontières (les deux dernières étant prix Nobel de la Paix en 1977 et 1999).

Organisations internationales (ou intergouvernementales, OIG) : institutions rassemblant des États aux principes généraux et aux objectifs géopolitiques communs. Dotées (ce qui n'est pas forcément le cas pour des alliances) de structures de concertation et de décision pouvant ressembler à celles d'un État mais disposant rarement d'un pouvoir supranational (jamais lorsqu'elles sont dites « intergouvernementales »). À l'instar de l'ONU (la plus célèbre d'entre elles), incarnent la volonté d'établir un ordre mondial fondé sur la paix, la coopération et la conformité des décisions étatiques avec des règles de droit jugées universelles (Droits de l'homme en particulier). Posent le problème de la conciliation entre souveraineté de leurs États membres et le droit (ou devoir) d'ingérence en cas de violation de ces règles, ainsi que la question de l'exigence des règles internationales face à un système mondial caractérisé par de fortes différences culturelles et socio-économiques fortes.

Paix : cette situation géopolitique d'États qui ne sont pas en guerre peut être envisagée de deux façons différentes. Dans une conception « réaliste » (relations internationales fondées sur des États souverains et inégaux), désigne une trêve entre deux conflits armés et sanctionne un rapport de force ; ne peut alors être préservée que par un équilibre entre puissances ou systèmes d'alliances (pouvant expliquer que la guerre froide n'ait jamais dégénéré en conflit direct américano-soviétique). Dans une conception « idéaliste » (fondée sur le double constat des échecs de la conception précédente et de la multiplication des interdépendances), désigne un objectif planétaire garanti par des organisations internationales et des modes de règlement des conflits (Charte de l'ONU). Dans ce second cas, pose la question du détenteur de la « force légitime » pour préserver ou ramener la paix entre les États (Conseil de sécurité de l'ONU au nom du droit ? Hyperpuissance du moment au nom de l'efficacité ?).

- « Paix armée » : état de non-belligérance caractérisé par une course aux armements et une méfiance mutuelle des protagonistes de la scène géopolitique. Exemple : les relations indo-pakistanaïses entre deux guerres du Cachemire.
- « Paix blanche » : paix « sans vainqueurs ni vaincus », dont les clauses prévoient un retour au « *status quo ante* » (situation politique existante au début du conflit). Exemple : le programme bolchevique de 1917 auquel Lénine doit renoncer à Brest-Litovsk en 1918.
- « Paix des braves » : sortie de guerre digne et équilibrée entre adversaires s'étant battus vaillamment mais jugeant que le conflit est dans une impasse. Vainement proposée par de Gaulle au FLN en 1959.
- Paix séparée : retrait d'un conflit effectué par un belligérant alors que ses alliés sont encore en guerre (Russie par le traité de Brest-Litovsk en 1918). À ce titre, souvent considérée comme une trahison (exclusion de l'Égypte de la Ligue arabe après les accords de Camp David prévoyant la reconnaissance de l'État d'Israël).
- Paix (traité de) : acte juridique entre belligérants, faisant cesser l'état de guerre et comprenant des dispositions (clauses) qui officialisent un nouveau rapport de force géopolitique, tout en visant à prévenir la réapparition du conflit. Ne suit pas toujours rapidement la fin des opérations militaires sur le terrain (décidée par

un cessez-le-feu ou un armistice) : guerre de Corée (armistice de 1953 mais toujours pas de traité de paix), Allemagne (accords 4 + 2 en 1990 faisant office de traité de paix... 45 ans après la fin des hostilités).

Partage (du monde, d'une région, d'un pays...) : répartition entre deux ou plusieurs puissances de la souveraineté ou de l'influence sur un espace. Caractéristique d'un système de relations internationales de type impérialiste (partage de l'Afrique et de la Chine au XIX^e siècle, de l'Europe orientale entre Hitler et Staline en 1939). Correspond aussi à des mythes ou fantasmes (celui du partage du monde à Yalta, forgé par de Gaulle et les macarthystes, alors que c'est au contraire le non-respect des textes adoptés à Yalta, comme la Charte de l'Europe libérée) et la rupture de 1947 qui ont provoqué la division Est/Ouest ; on peut admettre cependant que le clivage était latent à Yalta et que Churchill, notamment, ne se faisait guère d'illusions, en particulier sur l'organisation d'élections « libres » en Pologne par Staline). Ne peut être assimilée au processus actuel de régionalisation de l'espace mondial, du moins tant qu'il ne se traduira pas par la constitution de « forteresses » commercialement et diplomatiquement closes et dérogeant aux règles internationales.

« Pax americana » : paix plus ou moins imposée par la puissance dominante, établissant du même coup une surveillance ou tutelle sur les anciens belligérants. Censée être durable par l'adhésion commune à des valeurs ou systèmes sociopolitiques (allusion au rôle de la civilisation dans la « Pax romana » antique). Exemple : gestion des conflits de l'ex-Yugoslavie sous les présidences Clinton.

Power (hard) : à la fois aspect et forme de puissance selon J. Nye (*Bound to lead. The Changing Nature of American Power*, 1990). Recouvre des facteurs objectifs et quantifiables comme le territoire, la population, les capacités militaires et le potentiel économique. Est aussi une méthode d'exercice de la puissance s'appuyant volontiers sur l'exercice de la contrainte. Ne s'accompagne pas nécessairement du *soft power* : cas de la Chine populaire au début du XXI^e siècle.

Power (soft) : à la fois aspect et forme de puissance selon J. Nye. Repose sur des éléments déterminants mais difficilement quantifiables comme l'influence idéologique, le rayonnement culturel, la validité reconnue (et éventuellement imitée) de ses institutions et de son modèle socio-économique et la capacité à poser les termes des débats géopolitiques du moment. Est aussi une méthode d'exercice de la puissance reposant sur la persuasion, le pouvoir de conviction et une capacité à séduire et à attirer. Ne s'accompagne pas nécessairement du *hard power* : Union européenne, plus proche « de Vénus que de Mars » et d'Athènes que de Rome selon R. Kagan (*La puissance et la faiblesse*, 2003). Source de super- ou d'hyperpuissance quand elle est combinée au *hard power* (cas soviétique et américain).

Prolifération : multiplication rapide et diffusion géographique de plus en plus large de produits sensibles (armes en particulier) et souvent en contradiction avec les accords internationaux. Cas le plus célèbre : la prolifération nucléaire depuis les années 1970 (Inde, Pakistan, Corée du Nord) malgré le traité de non-prolifération

de 1968 reconduit en 1995 par la quasi-totalité des États. Révèle le difficile contrôle de certains flux de la mondialisation, le pouvoir de groupes mafieux ou terroristes et le refus par des « États-voyous » (ou des puissances moyennes) du gel des rapports de force au profit des grandes puissances traditionnelles.

Puissance : volonté et capacité d'imposer ses choix ; en géopolitique, désigne aussi un État qui en est doté. Après avoir été longtemps et exclusivement déterminée par des variables quantifiables (population, territoire et ressources naturelles, potentiel militaire), connaît au cours du XX^e siècle une évolution de ses caractéristiques (réactivité, diffusion du modèle national à l'extérieur, capacité à coaliser, etc.). Repose aujourd'hui sur un triple pilier : politico-militaire, économico-technologique, idéologico-culturel. À distinguer de la force (qui n'en est qu'un usage brutal et ostensible) et du potentiel (qui n'en désigne que des bases concrètes, mais sans rien dire de la sagacité ni de la volonté de les utiliser : le « vouloir, pouvoir, savoir » de V. Hugo). Selon l'école « réaliste », sa quête par les États (et les équilibres ou déséquilibres qui en résultent) est à la base de l'ordre (ou du désordre) géopolitique mondial. Notion qui peut aussi être relativisée avec le développement des interdépendances liées à la mondialisation, la timide émergence de règles et d'institutions multilatérales, le défi des forces « asymétriques » des faibles (cf. le terrorisme) : en fait, et l'exemple actuel de l'hyperspissance américaine le confirme *a contrario*, une puissance ne peut être contenue ou détruite que par une autre puissance (guerres mondiales) ou par des forces de dislocation intérieure (guerre froide, même si l'implosion de l'URSS résulte aussi de la compétition Est-Ouest). N'est pas forcément synonyme de pouvoir absolu (puissance globale ou puissance incomplète) ou immuable (en déclin ou émergente), d'influence planétaire (mondiale ou régionale), de prospérité pour sa population (souvent « riche », parfois « pauvre » comme l'était l'URSS).

Question : nom donné à un problème géopolitique concernant généralement un pays (question allemande), un peuple (question kurde), une région (question d'Orient) ou plus rarement un thème (question nucléaire américano-soviétique pendant la guerre froide, iranienne ou nord-coréenne des années 2000). Se caractérise par sa forte polarisation sur des espaces disputés entre des peuples volontiers qualifiés d'« historiquement » antagonistes (question des Balkans), son potentiel belligère expliquant l'attention de la « communauté internationale » (internationalisation et implication fréquente des grandes puissances). Renvoie toujours à des représentations conflictuelles de l'espace et souvent à un choc des identités, jugée trop dangereuse et inextricable pour être réglée par ses seuls protagonistes locaux, par ailleurs soupçonnés de ne vouloir y répondre que par la force. Mais ne peut pour autant être réglée sans leur consentement qui, même une fois obtenu, reste fragile (cf. : la déstabilité des accords Oslo-Washington sur la question palestinienne).

Realpolitik : conception géopolitique exclusivement centrée sur la recherche de l'intérêt national et considérant que, pour y parvenir, aucun moyen ni aucune alliance ne sont à écarter et qu'aucun principe (idéologique, éthique, juridique) ne doit y faire obstacle. Traditionnellement associée à la politique bismarckienne prônant la recherche

une entente avec la Grande-Bretagne et la Russie pour tant traditionnellement rivaux, dans le but d'isoler durablement la France. Peut être vue comme l'expression d'un cynisme géopolitique (Pacte germano-soviétique de 1939) ou comme un pragmatisme habile et sage (alliance entre la France de la III^e République et de la Russie des tsars, rapprochement sino-américain des années 1970).

Reconnaissance : acte (traité, déclaration) par lequel une entité juridique (État, organisation internationale ou non gouvernementale) accepte l'existence et la légitimité d'une autre et institue en conséquence avec elle des relations fondées sur les normes du droit national et/ou international. Est dite *de facto* quand elle s'instaure sans acte juridique préalable (lequel en ferait une reconnaissance *de jure*). Signifie à la fois la prise en compte d'une réalité (les États-Unis reconnaissent la Chine populaire dans les années 1970 en raison de sa représentativité démographique et géopolitique plus forte que Taïwan) et l'annonce d'une nouvelle stratégie géopolitique (axe Washington-Pékin pour peser sur Moscou).

Régionalisation : processus d'émergence, de constitution ou de développement d'un territoire distinct de celui de l'État-nation mais possédant des caractères particuliers (géographiques, économiques, culturels et humains) et acquérant un statut juridique avec une plus ou moins grande autonomie de décision politique. Terme ambigu puisque s'appliquant à deux échelles différentes : au plan national (décentralisation au profit d'unités territoriales devenant des sous-ensembles d'un État) et au plan international (tendance au regroupement, d'abord à caractère économique et commercial, d'États adoptant des règles et parfois des institutions communes). Dans les deux cas, semble rogner les prérogatives de l'État-nation. Mais peut aussi être considérée : dans le premier cas comme un approfondissement démocratique et une plus grande efficacité administrative et économique ; dans le second cas, comme la dernière chance des nations d'éviter la perte définitive de souveraineté sous les coups de la mondialisation et des forces du marché (... à moins qu'elle ne soit la première étape de cette dernière : enjeux du débat français sur le projet de « Traité constitutionnel » européen en 2005).

Rimland : « terre du bord », notion inventée par le géopoliticien américain Nicolas Spykman (1893-1943). Région intermédiaire entre le « heartland » (zone-pivot) et les mers riveraines. À ce titre, zone « naturelle » de conflit entre puissances continentales et puissances maritimes qui y cherchent des points d'appui : par exemple, Europe occidentale, Asie orientale et Moyen-Orient ont été des enjeux de la lutte entre les deux superpuissances pendant la guerre froide.

Superpuissance : nom donné à un petit nombre de puissances se distinguant des autres sous deux aspects : d'une part un degré de domination jamais atteint auparavant (dans sa globalité et dans son extension géographique), d'autre part un écart décisif croisé avec les autres pays. Appellation conférée aux États-Unis et à l'URSS au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, du fait des conséquences géopolitiques de cette guerre et du caractère bipolaire de la guerre froide dont elles ont été les principaux protagonistes. Concept particulièrement en vogue dans les milieux diplomatiques français de l'époque... car il permettait de conserver à la France sa dénomina-

tion de puissance et de suggérer le caractère quelque peu inquiétant des dominations américaine et soviétique !

Territoire : espace sur lequel vit un groupe humain et sur lequel s'exerce une juridiction. N'est pas forcément indépendant et désigne même parfois, dans un sens plus restreint, un espace doté d'une personnalité juridique propre mais non souverain (territoires coloniaux, d'outre-mer, sous mandats...). Longtemps considéré comme un critère de puissance du fait de l'importance accordée aux ressources humaines et naturelles (colonisation) et à la notion de profondeur stratégique (Russie). A pu apparaître comme moins déterminant avec la dématérialisation croissante des économies et l'essor des interdépendances. Cependant, parce que fortement marqué par son identité culturelle et façonné par les hommes et l'histoire (autant sinon plus que par la géographie), demeure un type d'espace chargé d'émotion et de représentations collectives plus ou moins mythiques et plus ou moins concrètes : polarisation des ressentiments (Alsace-Lorraine), abandons difficiles (Pieds-Noirs), espoirs de retour (sionisme, question palestinienne). Plus étendu qu'un terroir mais reprenant finalement ses caractéristiques d'enracinement. Permet de définir un type de conflit (guerre territoriale).

Unilatéralisme : principe selon lequel un État impose des choix à ses partenaires ou à la communauté internationale tout entière, sans les consulter ou négocier avec eux. Correspond à une volonté de puissance de type hégémonique (néo-conservateurs de l'administration G. W. Bush) ou tout simplement à la prise en compte de la carence des organisations internationales ou des possibilités de dialogue avec des partenaires (cf. le néoprotectionnisme américain à partir des années 1970-1980). S'oppose donc au bilatéralisme et au multilatéralisme.

Union douanière : zone de libre-échange dotée d'un tarif extérieur commun et donc d'une politique commerciale extérieure commune. N'est pas optimale en l'absence d'une harmonisation interne des règles de concurrence et d'un minimum de coordination politique lors des négociations commerciales multilatérales. Peut être accusée d'être une « passoire » si on estime qu'elle ne protège pas assez les intérêts des États membres ou à l'inverse de « forteresse » commerciale quand on juge que l'accès au marché des États membres de la zone est entravé (cf. : le débat récurrent euro-américain). Exemple : la CEE du traité de Rome (réalisation du tarif extérieur commun en 1968).

Victoire : succès obtenu dans un combat, une lutte, une guerre. Pose au moins trois questions : ses facteurs (avant géographique ? Force ou ruse militaire ? Supériorité idéologique ou stratégique ?), sa précarité (victoire finale et décisive ou succès momentané ?) et son coût (une « victoire à la Pyrrhus » est trop chèrement obtenue). Réside souvent dans l'échec de l'adversaire (victoire par défaut) : l'URSS a-t-elle plus perdu la guerre froide que les États-Unis ne l'ont gagnée ?

Vide : en géopolitique, définit un espace où ne se manifeste pas (ou plus) une ou des puissances organisatrices et qui, sans forcément tomber dans le chaos, présente une situation de faiblesses telle qu'elle ne peut que susciter les appétits de puissances

extérieures à la région. À ce titre, présente un danger belligère très élevé. À donc vocation à être comblé sous différentes modalités (partage impérialiste, hégémonie, leadership, conférence internationale). Exemples : l'Europe centrale et orientale à la suite de l'effondrement de l'Empire austro-hongrois (espace convoité à la fois par la France, l'Allemagne et la Russie communiste), Moyen-Orient après l'effondrement de l'Empire ottoman.

Zone de libre-échange : espace géoéconomique dans lequel les marchandises circulent librement c'est-à-dire sans restrictions quantitatives ni – progressivement – droits de douane. Peut être vue comme la première étape de la libéralisation mondiale des échanges (et reconnue comme telle par le GATT puis l'OMC) ou comme l'annonce d'une « régionalisation-forteresse ».